

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAC SAINT-JEAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

Procès-verbal d'une séance spéciale du conseil municipal de Saint-Gédéon, tenue le lundi 23 avril 2007 à la salle du conseil à 18 h 30 et à laquelle sont présents Madame la conseillère Marjolaine Girard, Messieurs les conseillers Nicolas Côté, Christian Gaudreault, Réjean Nadeau, Bernard Tremblay, Régis Larouche qui siègent sous la présidence du maire M. Yvon Drolet.

Assiste également M. Dany Dallaire, directeur général

1- VÉRIFICATION DU QUORUM ET DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le quorum est constaté, tous ont bien reçu l'avis de convocation.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

77-04-07

Il est proposé par Mme Marjolaine Girard, appuyée par M. Réjean Nadeau et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Vérification du quorum et de l'avis de convocation
2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour
3. Projet rénovation marina Belle-Rivière
4. Aménagement bureau directeur général adjoint
5. Remplacement bollards chemin de la Plage
6. Refinancement emprunt règlement no 95-256
7. Affaires nouvelles
A) Lettre d'entente Stéphane Gaudreault
8. Levée de l'assemblée

3. PROJET RÉNOVATION MARINA BELLE-RIVIERE

M. le maire explique le projet. Le conseil d'administration de la marina du Club Nautique Belle-Rivière désire procéder à des rénovations majeures aux salles de bain de la capitainerie. Le coût des travaux est évalué à près de 40 000 \$. On demande au conseil de participer financièrement et de cautionner l'emprunt nécessaire pour la réalisation des travaux.

Mme Marjolaine Girard fait part des recommandations du comité des finances à l'effet d'injecter un montant de 10 000 \$ au projet via le fonds de roulement et de cautionner l'emprunt du Club Nautique Belle-Rivière, tel qu'exigé par la Caisse Populaire, considérant que le Club est un organisme à but non lucratif et que la municipalité est propriétaire des installations.

CONSIDÉRANT QUE le Club Nautique Belle-Rivière désire rajeunir les installations sanitaires de la capitainerie en faisant un emprunt pour en payer le coût ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Gédéon est propriétaire des installations ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge à propos d'accorder une aide financière pour la réalisation des travaux ;

78-04-07

Pour ces motifs, il est proposé par M. Régis Larouche, appuyé par M. Bernard Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'injecter une somme de 10 000 \$ au projet de rénovation du Club Nautique Belle-Rivière, le tout financé à l'aide d'un emprunt sur le fonds de roulement remboursable sur une période de trois ans.

CONSIDÉRANT QUE le Club Nautique Belle-Rivière désire obtenir un prêt additionnel du Centre financier aux entreprises de Desjardins au montant de 15000 \$ en vue de rénover le bâtiment principal de la marina Belle-Rivière ;

CONSIDÉRANT QUE cette institution financière exige que la municipalité se rende caution de cette obligation ;

CONSIDÉRANT les modalités de l'article 9 du code municipal du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge à propos d'accorder tel cautionnement ;

79-04-07

A ces causes, il est proposé par M. Réjean Nadeau, appuyé par M. Bernard Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers :

- QUE la Municipalité de Saint-Gédéon se porte caution en faveur du Club Nautique Belle-Rivière d'un montant de 28 830 \$, amorti sur 8 ans, au taux d'intérêt fixé à 6.35 %, le tout selon les termes et conditions mentionnés dans la lettre du Centre financier aux entreprises Lac Saint-Jean Est en date du 4 avril 2007.

4. AMENAGEMENT BUREAU DIRECTEUR GENERAL ADJOINT

Le comité des finances recommande divers achats et travaux pour l'aménagement d'un bureau pour le directeur général adjoint. L'estimation des coûts s'élève à 10 054.95 \$ et comprend la transformation physique des lieux, l'ameublement et l'équipement informatique. Le directeur général donne des explications, des discussions suivent.

80-04-07

Il est proposé par M. Régis Larouche, appuyé par M. Bernard Tremblay et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver l'achat d'ameublement, d'un ordinateur portable avec logiciel et d'autoriser divers travaux pour l'aménagement d'un bureau à l'intérieur de l'hôtel de ville au coût total approximatif de 10 054.95 \$ et afin de se procurer les fonds nécessaires, un emprunt au montant de 10 000 \$ maximum soit effectué sur le fonds de roulement, remboursable sur une période de trois ans.

5. REMPLACEMENT BOLLARDS CHEMIN DE LA PLAGE

Le directeur général donne des explications. Plusieurs bollards le long de la piste cyclable/piétonnière sur la rue de la Plage ont été vandalisés. Les balises actuelles coûtent cher en entretien, soit 1 000 \$ à 1 500 \$ par année en frais de pose, remplacement de pièces et autres. Le comité des travaux publics a analysé et recommande de retenir l'offre de la firme Dévelo Tech pour la fourniture de nouvelles balises plus résistantes et économiques. Une soumission au montant total de 3 162.11 \$ est déposée.

81-04-07

Il est proposé par M. Bernard Tremblay, appuyé par M. Nicolas Côté et il est résolu unanimement d'autoriser l'achat de 30 bollards à installer sur la rue et le chemin de la Plage auprès de la firme Dévelo Tech, au coût de 3 162.11 \$.

6. REFINANCEMENT EMPRUNT REGLEMENT NO 95-256

La vente du bâtiment de la Maison des Jeunes n'étant pas encore finalisée, il y aurait lieu de procéder au refinancement du règlement d'emprunt 95-256 prévu pour le 7 mai et d'annuler la résolution antérieure prévoyant d'affecter les revenus en provenance de la vente.

82-04-07

Il est proposé par M. Bernard Tremblay, appuyé par M. Réjean Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers d'abroger la résolution no 76-04-07 et de refinancer un montant de 56 600 \$ sur le règlement no 95-256 dont l'échéance est le 7 mai prochain.

7. AFFAIRES NOUVELLES

A) LETTRE D'ENTENTE STEPHANE GAUDREULT

M. Nicolas Côté explique la situation de M. Stéphane Gaudreault qui demande un congé sans solde afin de réorienter sa carrière. Il présente au conseil un projet de lettre d'entente valide pour une durée maximale de 6 mois, que le comité des ressources humaines recommande d'accepter.

83-04-07

Il est proposé par M. Régis Larouche, appuyé par M. Nicolas Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder à M. Stéphane Gaudreault un congé sans solde d'une durée maximale de 6 mois sans perte ni accumulation d'ancienneté et d'autoriser le directeur général à signer la lettre d'entente avec le Syndicat et déposée au conseil à cet effet.

8. LEVEE DE L'ASSEMBLEE

A 19 h 15, M. Christian Gaudreault propose la levée de l'assemblée.

Maire

Directeur général

CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLE

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Gédéon, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires suffisants pour couvrir toutes les dépenses encourues ou acceptées lors de cette assemblée.

Directeur général